



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LA
RUE FRANCOIS BACQUET**
Arrêté de Police N° 23/2022 (ST) du 14 mars 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du
rassemblement des élus, des sociétés locales et des membres
du CCAS organisé à l'occasion de la commémoration du 19
Mars 1962, date anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la
guerre d'Algérie.

ARRETE

- Article 1** Le rassemblement est prévu à 10h30 dans la rue François Bacquet (face au monument aux morts) pour un dépôt de gerbes à 10h45.
- Article 2** La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 10h15 à 11h00.
- Article 3** Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :
- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
 - Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.
- Article 4** Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
Le 14 mars 2022

Le Maire,
Maryline Lucas